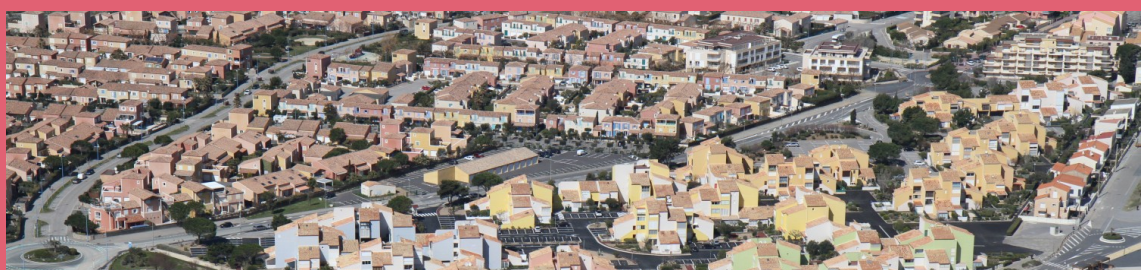


ÉTAT DES LIEUX DE L'ARTIFICIALISATION EN OCCITANIE EN 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

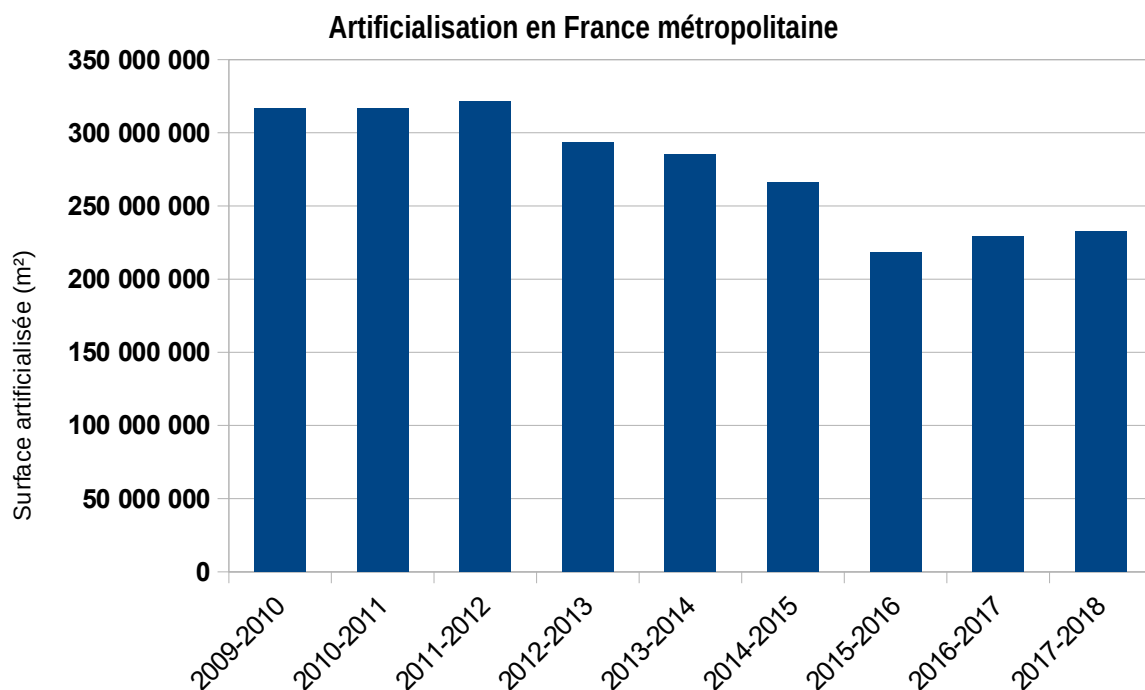
Le présent état des lieux a été réalisé à partir d'une première exploitation des données du portail national de l'artificialisation mis en ligne en juillet 2019 .

Les données analysées portent sur la période 2009-2018 pour les données relatives à l'artificialisation des sols (fichiers fonciers) et jusqu'en 2016 pour la population (fichiers RGP).

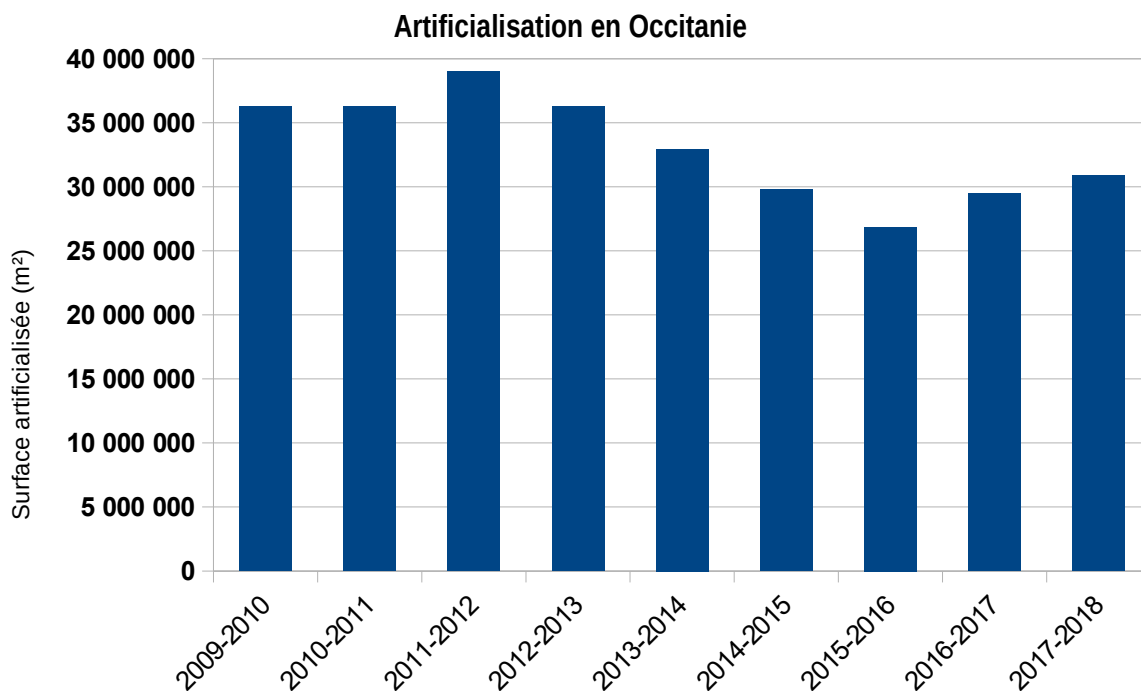
Cette première analyse révèle les principaux constats suivants, illustrés dans ce livret :

- La dynamique de l'artificialisation est plus dépendante de la conjoncture économique que de facteurs locaux ;
- L'Occitanie est une des régions métropolitaines les plus consommatrices de surfaces naturelles, agricoles et forestières, avec 33 000 000 de m² artificialisés par an en moyenne ;
- Au sein de l'Occitanie, les situations départementales sont très différenciées ;
- Bien que l'artificialisation soit plus le fait de l'habitat que de l'activité économique, les efforts de densité sont plus probants dans l'habitat ;
- Chaque nouveau ménage accueilli en Occitanie génère, pour son habitat, une artificialisation moyenne de 707 m², qui cache de fortes différences entre les départements et les EPCI.

La dynamique de l'artificialisation en Occitanie depuis 2009 (surface artificialisée chaque année en m²) suit la tendance nationale, vraisemblablement plus dépendante de la conjoncture économique que de facteurs locaux.



Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

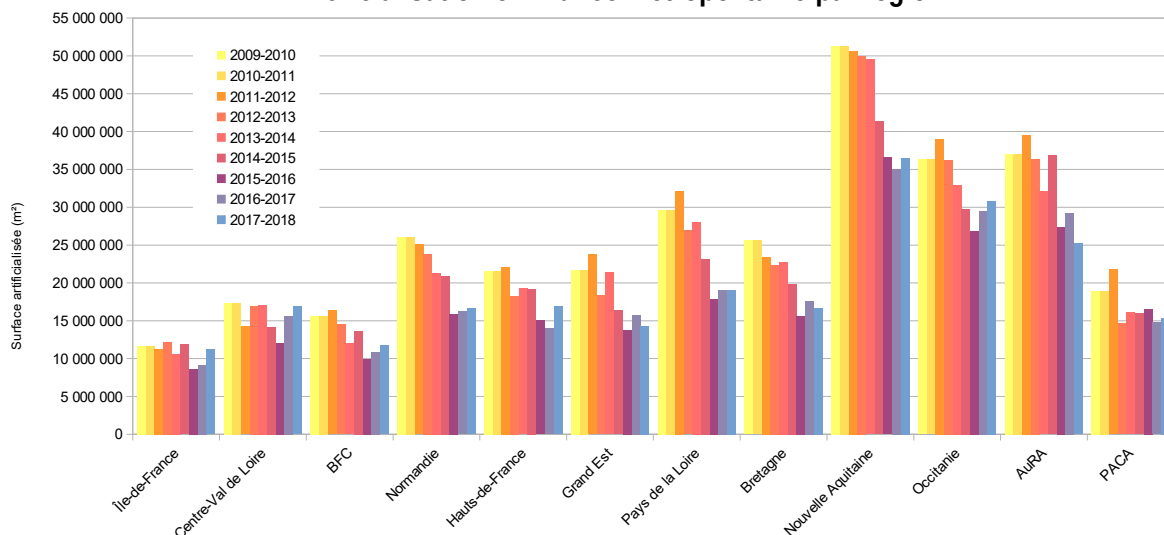


Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

Derrière cette tendance similaire, se cachent des situations très hétérogènes selon les régions de France métropolitaine, parmi lesquelles l'Occitanie apparaît comme une des plus grosses consommatrices de surfaces agricoles, naturelles et forestières sur les 10 dernières années.

Entre 2009 et 2018, 33 000 000 de m² ont été artificialisés en moyenne chaque année en Occitanie, avec une forte progression sur les 2 dernières années disponibles (2016 et 2017).

Artificialisation en France métropolitaine par région

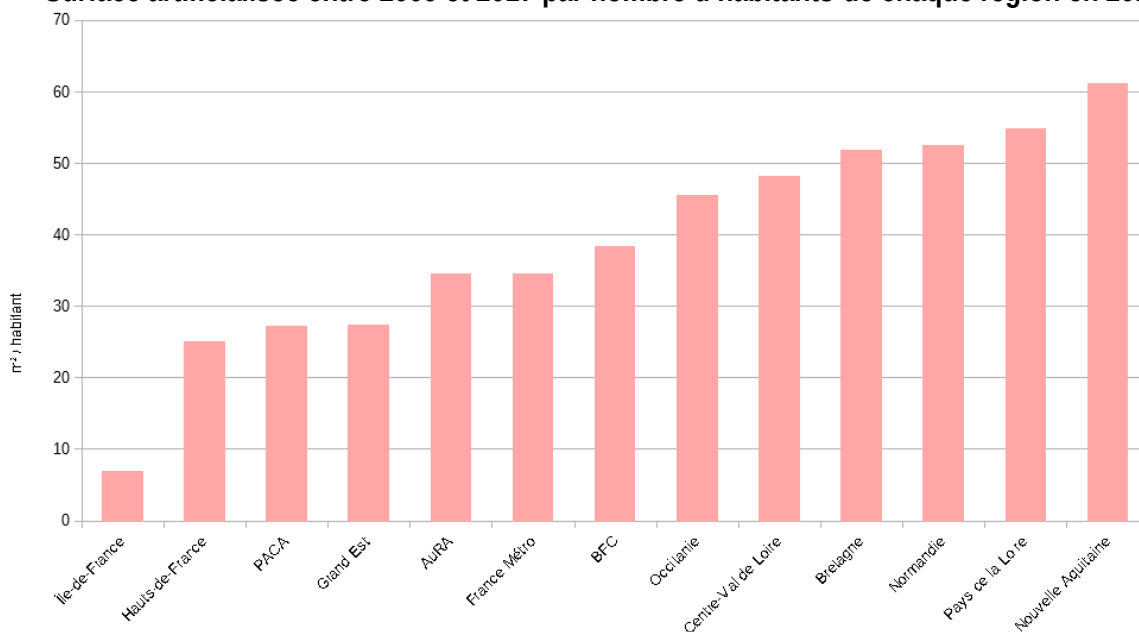


Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

Le poids de la population tempère ce constat, en repositionnant la région plus proche de la moyenne, et loin de la situation de la Côte Atlantique notamment.

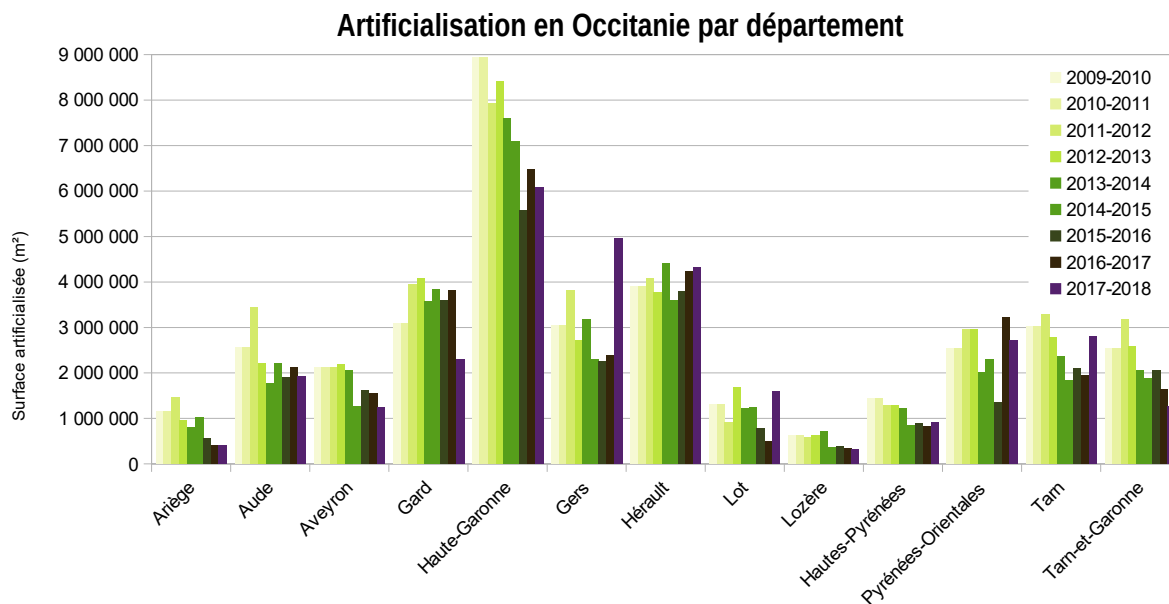
Cependant, au regard des projections de population en Occitanie, le constat demeure préoccupant pour l'avenir.

Surface artificialisée entre 2009 et 2017 par nombre d'habitants de chaque région en 2017



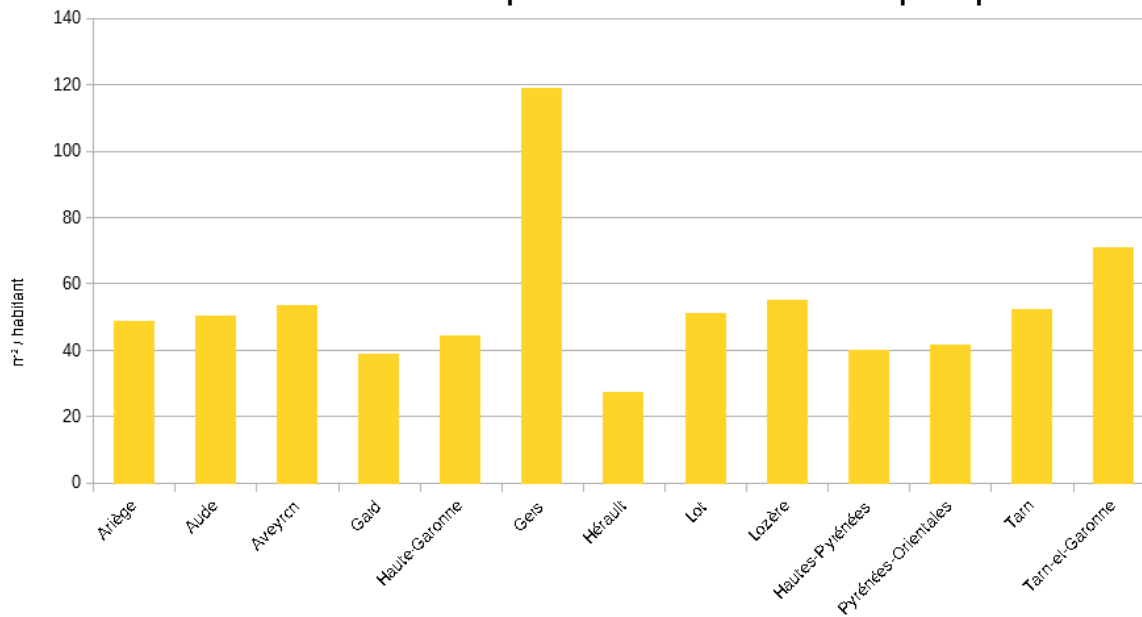
Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> et RP 2019 de l'Insee

Au sein de la région, les situations des départements sont elles aussi très différenciées les unes des autres, que ce soit en valeur absolue ou rapporté au nombre d'habitants du département.



Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

Surface artificialisée entre 2009 et 2017 par nombre d'habitants de chaque département en 2017



Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> et RP 2019 de l'Insee

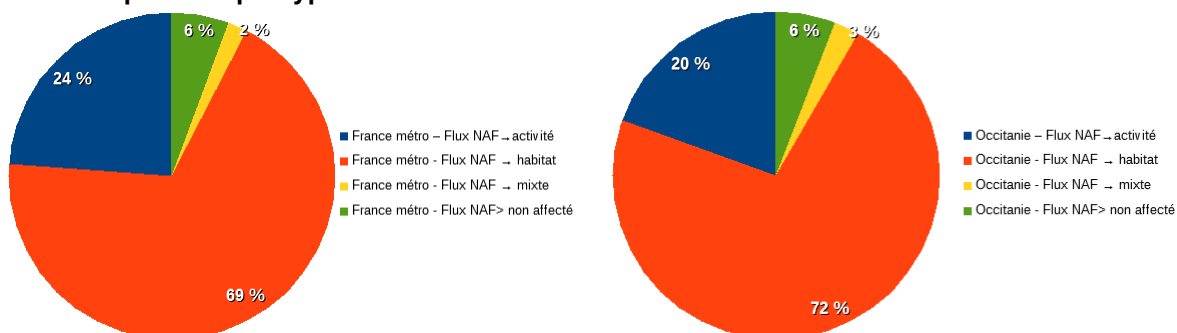
En France métropolitaine, et d'autant plus en Occitanie, l'artificialisation nouvelle entre 2009 et 2018 est essentiellement le fait de l'habitat, l'artificialisation liée aux activités économiques ne représentant que 20 % des nouvelles surfaces artificialisées.

Cependant, l'artificialisation liée à l'activité économique doit recueillir toute notre attention car l'analyse des pratiques urbaines montre que les efforts en matière de densité sont plus probants pour l'habitat que pour l'économie, notamment dans les zones qui y sont dédiées (zones d'activités économiques, zones logistiques, zones commerciales,...) .

L'analyse statistique doit encore progresser dans ce domaine : les données existantes ou à venir devront être analysées davantage pour mieux appréhender la situation particulière de l'artificialisation due aux activités économiques.

Par ailleurs, il est important de noter que ces éléments ne prennent en compte que les surfaces cadastrées et donc ne permettent pas d'identifier la part des surfaces artificialisées par les infrastructures : routes, voies ferrées,...

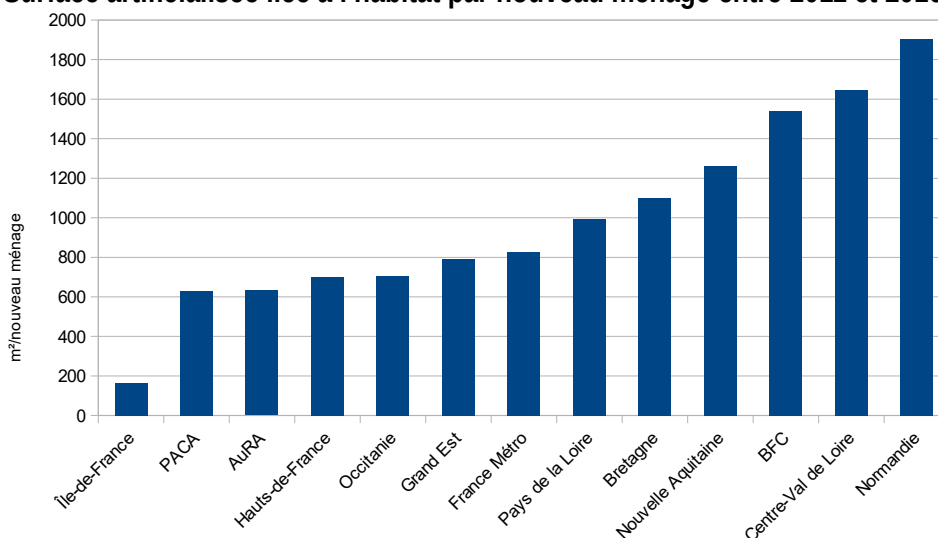
Répartition par type d'artificialisation France métro et Occitanie entre 2009 et 2018



Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>

On constate une très forte disparité selon les régions quant à la surface artificialisée liée à l'habitat pour chaque nouveau ménage, l'Occitanie se situant parmi les régions les plus vertueuses de ce point de vue.

Surface artificialisée liée à l'habitat par nouveau ménage entre 2011 et 2016

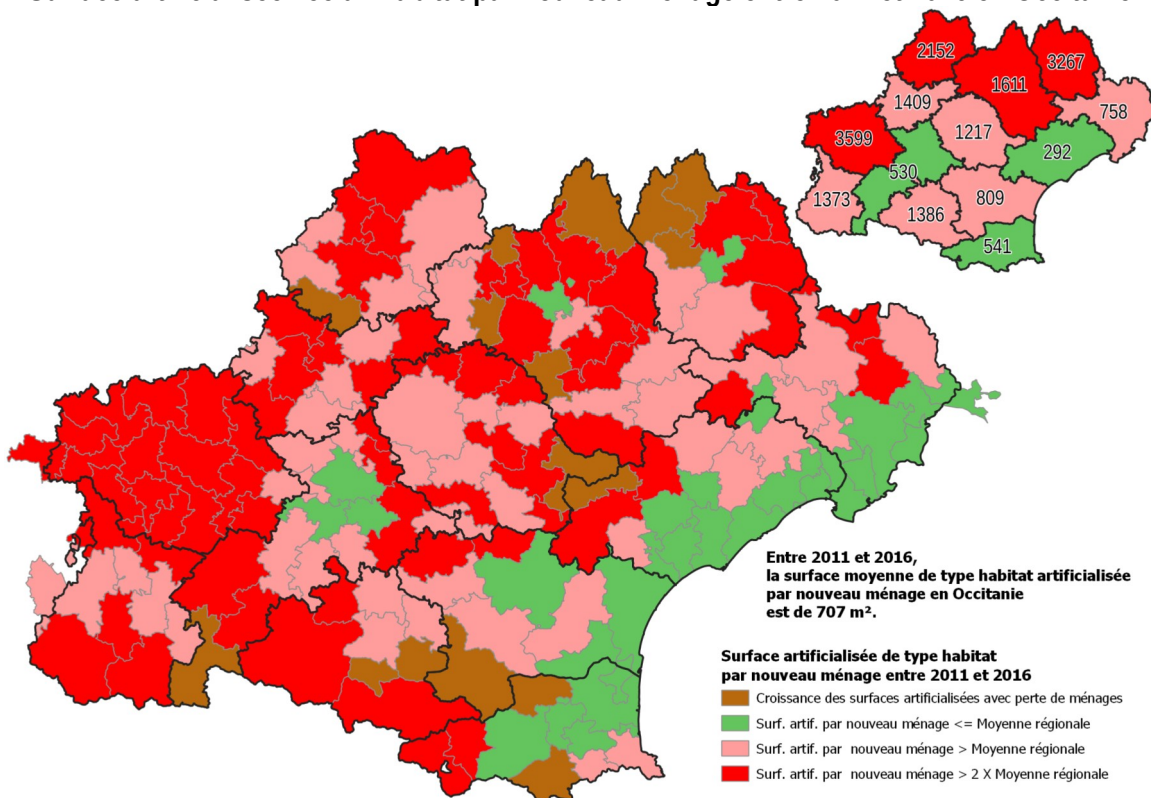


Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> et RP 2019 de l'Insee

La moyenne régionale cache cependant des situations départementales très différentes, la surface artificialisée (liée à l'habitat) pour chaque nouveau ménage allant de 292 m² dans l'Hérault à 3 267 m² en Lozère ou 3 599 m² dans le Gers.

On constate également que même dans les EPCI en perte de population accompagnée d'une diminution du nombre de ménages, l'artificialisation se poursuit.

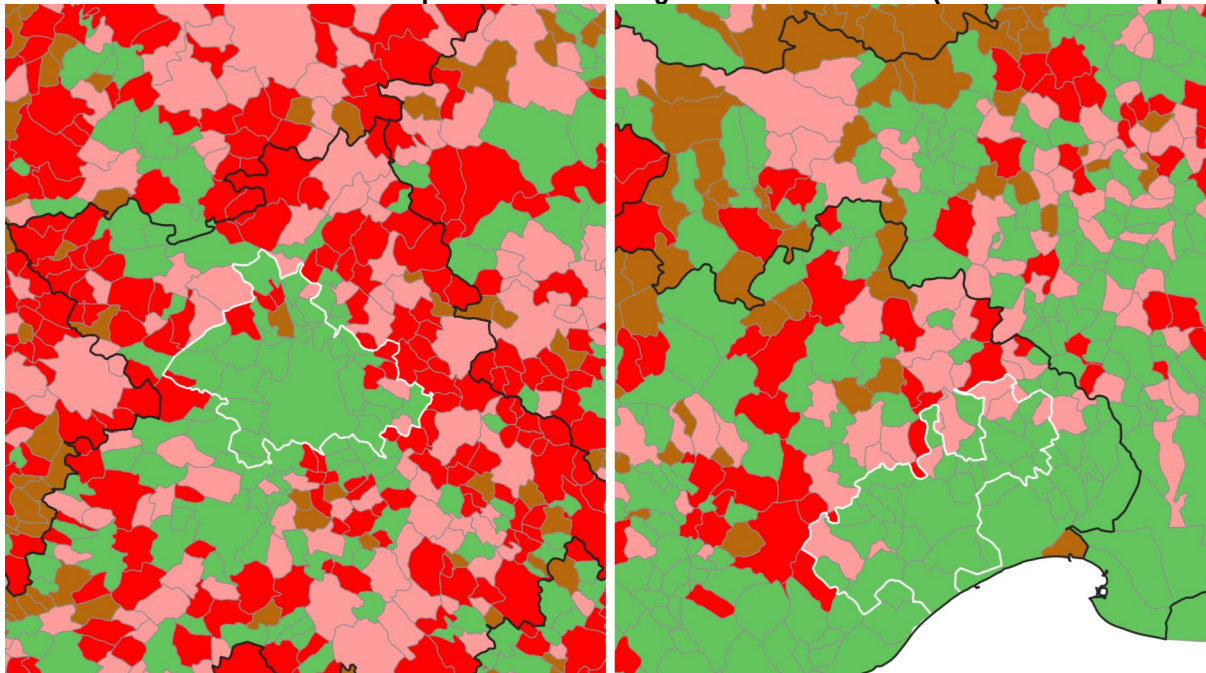
Surface artificialisée liée à l'habitat par nouveau ménage entre 2011 et 2016 en Occitanie



Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> et RP 2019 de l'Insee

En zoomant sur les deux métropoles régionales, Toulouse et Montpellier, qui apparaissent à première vue plus vertueuses que la moyenne, on constate que si la densité semble se développer au coeur des agglomérations et sur le pourtour du littoral, les communes périphériques, en particulier autour de Toulouse, poursuivent un modèle d'urbanisation très consommateur d'espaces.

Surface artificialisée liée à l'habitat par nouveau ménage entre 2011 et 2016 (Toulouse et Montpellier)



Entre 2011 et 2016, la surface moyenne de type habitat artificialisée par nouveau ménage en Occitanie est de 707 m².

Surface artificialisée de type habitat par nouveau ménage entre 2011 et 2016

- Croissance des surfaces artificialisées avec perte de ménages
- Surf. artif. par nouveau ménage \leq Moyenne régionale
- Surf. artif. par nouveau ménage $>$ Moyenne régionale
- Surf. artif. par nouveau ménage $>$ 2 X Moyenne régionale

Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> et RP 2019 de l'Insee

Sources et méthodes

Une surface est considérée comme artificialisée lorsqu'elle est destinée aux habitations, activités, réseaux de transport ou tout espace associé (comme les jardins d'agrément) en opposition aux surfaces naturelles, agricoles ou forestières (NAF).

Mesurer l'artificialisation tel qu'utilisé dans le présent document consiste à observer au fil des ans la conversion de foncier agricole, naturel ou forestier en espace dédié à l'habitat, à l'activité ou mixte.

Cette observation de l'artificialisation a été faite à partir d'une source fiscale, les fichiers fonciers, qui sont une base de données retraitée par le Cerema à partir des données «MAJIC» («Mise à jour de l'information cadastrale», nom du système d'information de la Direction Générale des Finances Publiques).

Ces données sont mises à jour par une déclaration fiscale de la part des propriétaires et sont également soumises à un mécanisme de contrôle qui en améliore la fiabilité mais ne garantit cependant pas totalement l'absence d'erreurs.

La méthode consiste à mesurer entre deux millésimes à l'échelle de chaque parcelle cadastrée le passage d'un statut de terrain non-artificialisé (terres, près, vergers, bois, vignes, landes et eaux) à terrain artificialisé (carrières, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemin de fer et sol).

Dans ce contexte, les données utilisées dans ce document portent sur l'artificialisation (transfert entre espace NAF et espace artificialisé) à partir des Fichiers fonciers, calculée chaque année entre 2009 et 2017.

Il est à noter que cette méthode ne traite que les parcelles cadastrées. Le domaine non cadastré (et donc non observé) comporte essentiellement les voies publiques (rues, places publiques, routes nationales et départementales, voies communales et chemins ruraux), les cours d'eau domaniaux et non-domaniaux, les rivages de la mer, les lacs du domaine public, les canaux de navigation non concédés, ...

Toutes ces informations ainsi que les flux d'artificialisation sont disponibles sur le site de l'observatoire de l'artificialisation : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> :

- Mesure de l'artificialisation à l'aide des Fichiers fonciers : [Définition, limites et comparaison avec d'autres sources](#),
- Mesure de l'artificialisation à l'aide des Fichiers fonciers : [Méthodologie](#)



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Occitanie

Siège Cité administrative
1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Crédit illustration : DREAL Occitanie



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE